

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 592 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel au niveau de l'escalier qui, dans la rue Rollin, donne accès à la place Benjamin Fondane (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel au niveau de l'escalier qui dans la rue Rollin donne accès à la place Benjamin Fondane (5e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «A la mémoire de Henri Curiel né le 13 septembre 1914 au Caire (Egypte) assassiné à Paris, 4 rue Rollin, le 4 mai 1978 victime de son engagement anticolonialiste et de ses idéaux de paix».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO